
Réflexions sur le parlementarisme et la démocratie au XXI^e siècle

par Philippe Séguin

L'auteur soutient que la crise des parlements est inséparable de préoccupations plus vastes au sujet de la santé de la démocratie. Il propose des solutions susceptibles de redonner vie tant aux parlements qu'à la démocratie.



Souvent, la question du parlementarisme se confond avec celle de la démocratie. Une démocratie suppose l'existence d'une instance où l'on débat librement des options proposées à la collectivité, où l'on se donne les moyens de contrôler l'action de l'exécutif, où l'on pose les grands principes sur lesquels s'organise la vie en commun. Certes, nous savons que l'existence d'un parlement ne garantit pas

l'existence de la démocratie. Mais nous savons aussi qu'il n'est pas de démocratie sans parlement. Le lien est direct et logique. Par conséquent, quand nous nous interrogeons sur l'avenir du parlement, nous nous interrogeons aussi sur celui de la démocratie.

Nous pouvons discerner trois conditions au moins à remplir pour garantir l'authenticité démocratique d'un parlement :

- les modalités de sa constitution, qui doivent assurer la réalité de sa représentativité;
- la liberté de son fonctionnement, qui doit être assurée;

Philippe Séguin est ancien président de l'Assemblée nationale française. Il a prononcé le discours-programme lors du colloque Le parlementarisme au XXI^e siècle, qui s'est tenu à Québec du 9 au 12 octobre 2002, à l'Hôtel du Parlement. Le présent article est une version remaniée de son exposé.

- la consistance des pouvoirs qui lui sont effectivement dévolus pour assumer sa triple vocation : légiférer, débattre et contrôler.

Nous savons, d'ailleurs, qu'il existe une infinie variété de réponses à ces trois conditions dans des régimes que nous avons considérés pourtant jusqu'ici comme également démocratiques. Et il est déjà bon, légitime, salutaire de se demander si ces réponses conservent aujourd'hui leur validité.

Lorsqu'on s'efforce de rester au niveau des causes spécifiques de la crise des parlements et de la démocratie, on peut, je crois, en distinguer trois principales, dont l'intensité évidemment varie selon les pays et selon les régimes.

L'une des causes fondamentales est la complexité croissante de la prise de décisions dans une économie mondiale. La mondialisation a accru la nécessité, pour les gouvernements, d'intervenir rapidement. En effet, l'exécutif est devenu tout-puissant, laissant aux assemblées le rôle de gardiens du processus électoral et de la sélection de certaines personnes pour des postes déterminés. Cependant, la nature du débat dans une chambre est très souvent illusoire, car il est dominé par la majorité. L'opposition est symbolique. Les députés sont donc réduits à s'occuper en priorité de leur circonscription et, si on est dans un régime de proportionnelle, de la santé de leur parti. Pour d'autres, l'assemblée est un centre de perfectionnement, en tout cas un préalable obligé avant d'atteindre au nirvana supposé de l'exécutif ou d'autres carrières encore. C'est assez dire que nombre de parlementaires ont le sentiment qu'on attend surtout d'eux, selon les cas, de la patience, de la résignation et, en tout cas, une certaine complaisance.

Le deuxième facteur explicatif de la crise tient à l'ambiguïté fréquente des rapports du législatif et de l'exécutif. Dans certains pays, le parlement s'obstine encore trop souvent à

vouloir concurrencer le gouvernement au lieu de voir à limiter l'influence de celui-ci. À mon avis, il revient au parlement de débattre des orientations dans lesquelles auront à s'intégrer les initiatives du gouvernement, à charge alors pour le parlement d'en contrôler la fidélité à ses souhaits.

Troisième préoccupation, les parlements ont été incapables de se renouveler ou de se rajeunir. Si un député de notre Monarchie de Juillet, c'est-à-dire ayant exercé ses fonctions entre 1830 et 1848, revenait sur terre, il est un seul endroit en France où il ne se sentirait pas dépaysé, c'est l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Le décor est le même, à quelques micros et caméras près, les méthodes de travail, le mode d'expression, l'organisation des discussions y sont restés étonnamment figés. C'est dire que notre député y retrouverait ses marques sans encombre. Or, la société est très différente aujourd'hui. L'opinion publique proprement dite se limitait alors à quelques milliers, au plus quelques dizaines de milliers de personnes disposant d'aisance financière, par définition souvent cultivées, et donc largement accessibles au langage parlementaire et à ses codes.

Enfin, nous devons nous interroger sur la valeur d'une institution dans laquelle les médias d'information constituent une sorte de pouvoir parallèle. Comment un parlement peut-il se faire reconnaître, se faire respecter, se faire entendre quand, dans le meilleur des cas, un grand débat en son sein sera relaté à la télévision en 1 minute 20 secondes, commentaires du journaliste inclus? On en arrive au comble de l'incommunicabilité. Et je crois sincèrement que la situation ne cesse de se dégrader. Comment s'étonner que le débat politique transhume vers les médias, tant écrits qu'audiovisuels, et que les ministres, en tout cas en France, leur réservent si souvent la primeur de leurs décisions et de leurs idées? Comment s'étonner que la confrontation des points de vue ne trouve plus d'autres lieux pour s'exprimer? Et encore cela ne dure-t-il que tant que les médias trouvent un public pour ce genre d'affrontements. En France, par exemple, les grandes émissions politiques ont été progressivement chassées des horaires de grande écoute. Du coup, pour continuer de paraître, le politique est contraint d'investir les émissions de variétés et de s'intercaler entre une chanteuse en vogue et un acteur de cinéma.

La crise plus vaste

Il n'en demeure pas moins que cette crise des parlements, si elle a ses facteurs propres, est inséparable d'une crise plus large, une crise inédite dont il faut chercher les racines dans l'avènement d'une conception presque exclusivement procédurale de la démocratie. Jadis, pour préserver, améliorer, promouvoir la démocratie, on se préoccupait surtout de régler l'équilibre des pouvoirs. Aujourd'hui, le problème n'est-il pas surtout de lutter contre la réduction de l'étendue du pouvoir et même du champ politique. Il ne s'agit plus d'arbitrer entre la

souveraineté populaire et la souveraineté nationale, il s'agit d'empêcher, autant que faire se peut, que continue l'affaiblissement de la souveraineté, d'empêcher qu'on continue de diviser, d'encadrer, de limiter par tous les moyens son exercice. Car force est de considérer que le mouvement de réduction de la sphère politique n'est pas qu'un mouvement déterminé par des causes externes, il a aussi ses thuriféraires, il a aussi ses acteurs et il a aussi ses organisateurs.

Jadis, la démocratie cherchait à établir des principes de légitimité, de responsabilité à faire passer le droit avant la force et, pour tout dire, elle était inséparable d'un système de valeurs. Bref, la démocratie se confondait avec une politique, ou plutôt avec une certaine idée de la politique, qui n'absorbait pas toute la politique et qui variait d'un pays à l'autre, mais qui exprimait quand même universellement quelque chose d'essentiel sur le rôle, la place, la nature de la politique.

Par le suffrage universel, la démocratie avait placé la politique au-dessus de tout en même temps qu'elle rendait impossible que tout fut politique. Car la démocratie ne se mesure pas tant à l'aune de la séparation des pouvoirs qu'à celle de la distinction entre l'État et la société, au respect d'une ligne de partage invisible entre ce qui relève de la volonté générale et ce qui ne relève que de la volonté particulière, entre l'espace public et l'espace privé.

La démocratie n'est pas tant un système politique où le pouvoir arrête le pouvoir qu'un système politique dans lequel la toute-puissance de la volonté générale est bornée par le pluralisme, par la liberté d'expression et de pensée, par l'égalité et, aussi, pourquoi ne pas dire, par le droit de propriété. Car il ne suffit pas d'instaurer le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, ni d'organiser des contre-pouvoirs institutionnels pour bâtir une démocratie. En vérité, il n'y a pas de démocratie réelle sans culture démocratique, sans l'attachement largement partagé à des principes inviolables et sacrés qui garantissent le respect d'une certaine idée de l'homme. Et la forme du gouvernement n'y change rien. On connaît la réponse fameuse de Voltaire à la question : Sous quelle tyrannie aimeriez-vous vivre? « Sous aucune, répondit-il, mais, s'il fallait choisir, je détesterais moins la tyrannie d'un seul que celle de plusieurs. Un despote a toujours quelque bon moment, une assemblée de despotes n'en a jamais. » Et Voltaire n'avait pas connu la Terreur.

Il y a toujours eu de bonnes et de mauvaises constitutions, je veux dire des constitutions plus ou moins efficaces, plus ou moins capables de résister aux conjonctures et aux circonstances. Mais la crise générale à laquelle nous sommes confrontés, ce sentiment plus ou moins partagé par tous d'un irrémédiable déclin de la politique, n'est pas seulement le fruit d'imperfections institutionnelles. Le malaise n'est pas seulement imputable à un décalage incontestablement croissant entre les grands modèles institutionnels de la démocratie parlementaire et la réalité du monde moderne, le malaise naît probablement surtout d'une dérive de la culture

démocratique qui porte les germes de la dépolitisation du monde et tend à réduire la démocratie à un contenant sans contenu. La démocratie n'est pas contestée idéologiquement, mais elle se vide lentement de sa substance. Et cette crise de la démocratie est quasi générale. En réalité, on l'a fort bien dit, la démocratie peine à s'adapter au contexte nouveau créé par la mondialisation. C'est que les processus, les procédures, les approches, les comportements, les changements de mentalité que la mondialisation détermine ou implique remettent en cause, souvent, nombre de principes démocratiques.

La menace principale qui pèse aujourd'hui sur le suffrage universel, c'est l'abstention. La menace principale qui pèse sur le parlementarisme, c'est que, trop souvent, il ne se passe plus rien de décisif dans nombre d'assemblées parlementaires. Le vrai danger, c'est qu'au bout du compte, seuls demeurent les rites et qu'on célèbre toujours la démocratie parlementaire, alors que, dans nombre de pays, elle n'a plus de prise sur grand-chose.

Entendons-nous bien : je ne cherche pas à ressusciter la vieille querelle entre la démocratie réelle et la démocratie formelle. Je veux seulement souligner que la dépolitisation conduit à priver la démocratie de son objet et à déposséder le citoyen de tout pouvoir. Qui ne voit combien la souveraineté du peuple devient illusoire dès lors qu'il n'y a plus rien à décider? On sort de la démocratie quand il y a trop de politique, mais on en sort aussi quand il n'y en a plus assez. On sort de la démocratie quand la loi veut tout diriger, mais on en sort aussi quand le contrat supplante la loi. On sort de la démocratie quand tout devient collectif, mais on en sort aussi quand l'intérêt général s'efface trop souvent derrière des intérêts particuliers. On sort de la démocratie quand la propriété est anéantie, mais on en sort aussi quand le marché tend à remplacer le Parlement. On sort de la démocratie quand l'État est tout et la société rien, mais on en sort aussi quand la société est tout et l'État pas grand-chose. On sort de la démocratie quand les droits de l'homme sont bafoués, mais on en sort aussi quand les droits de l'homme deviennent un prétexte pour nier aux peuples le premier de leurs droits, c'est-à-dire celui de disposer d'eux-mêmes.

C'est précisément la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés : la démocratie parlementaire est muée par la crise de la politique, par la perte de légitimité de la politique. À force de mettre en place trop de procédures et de règles pour empêcher la politique d'empiéter sur la société civile, on a fini par réduire dangereusement l'espace de la politique.

Le parlementarisme est, en réalité, miné par l'économisme, par le juridisme, par le scientisme, par le moralisme — ce qui n'est pas du tout la même chose — et ce n'est pas seulement la compétence du Parlement qui est mise en doute face à la complexité croissante des problèmes au profit des technocrates et des experts, au profit de nouveaux centres de décision souvent organisés, donc plus que tolérés par le pouvoir

politique lui-même, c'est la légitimité même du Parlement à régler un nombre croissant de problèmes qui est récusée.

Que reste-t-il de la souveraineté quand la souveraineté est partagée et quand certaines autorités administratives sont indépendantes? Tenez, la démocratie participative est à la mode. Mais, exprime-t-elle le souhait d'approfondir la démocratie parlementaire par la participation ou d'en finir avec le parlementarisme? Qui ne sent que, derrière les slogans, il y a aussi une remise en question du principe de représentation, pas seulement une revendication de participation. En donnant autant de légitimité politique aux manifestants de Seattle ou de Gênes qu'aux représentants des gouvernements réunis pour débattre des règles du commerce international, on ne se contente pas de condamner, inefficacement au demeurant, une certaine forme de mondialisation, on condamne aussi la démocratie représentative. Il est à craindre, d'ailleurs, que ce qu'on entend par là ne soit pas la démocratie représentative plus la participation, mais un moyen de contourner celle-ci.

Sans aucun doute, entre le suffrage universel et le marché, la démocratie a-t-elle besoin de nouvelles formes de participation, de médiation, de négociation, d'arbitrage. Faut-il, pour autant, faire le lit d'une démocratie virtuelle dans lequel le forum sur Internet vaudrait davantage que l'élection? Faut-il réduire la politique à un pilotage à vue des intérêts particuliers au gré des mouvements de l'opinion, des sondages et de l'activité des groupes de pression? Ne nous y trompons donc pas, nous ne sommes pas du tout confrontés à un regain de faveur pour la démocratie directe. Il n'est d'ailleurs nullement question de référendum ou de mandat impératif, ni de redonner la parole au peuple. Il n'est question que de corps intermédiaires, d'instances d'expertise, de groupes organisés, de communautés, d'associations qui ne doivent rien au suffrage universel et qui sembleraient tenir la légitimité du fait, précisément, qu'elles ne lui doivent rien. Et le phénomène reflète davantage dans son essence l'antiparlementarisme corporatiste de jadis que la pensée de Jean-Jacques Rousseau. Sauf qu'aujourd'hui l'antiparlementarisme se dissimule derrière la grande idée de la participation et que ce ne sont pas les gouvernements ou les syndicats professionnels qui veulent faire la loi, mais des groupements d'intérêt de toutes sortes qui prétendent à une meilleure connaissance des problèmes de la société que les élus au suffrage universel.

Mais au nom de qui parlent-ils? À qui rendent-ils des comptes? À leurs mandants, soit. Mais combien sont-ils? Qui représentent-ils? Aucune importance, parce que la représentativité est de moins en moins considérée comme une source de légitimité. Et on mesure l'énormité du changement de la représentativité assise sur le suffrage universel, on est passé à la représentativité statistique assise sur la loi des grands nombres. Et on discerne sans peine l'évolution future du statut de l'élu, si on laissait faire, qui, de délégué de la souveraineté, serait appelé à devenir, au mieux, le simple arbitre de positions contradictoires de tous ceux qui se sont

autoproclamés des porte-parole de la société civile et, au pire, un bouc émissaire permanent et indispensable.

Si, comme l'ont dit tant de commentateurs, ce qui s'est passé à Seattle était l'acte de naissance d'une hypothétique démocratie mondiale, il faudrait se faire à l'idée que, désormais, la démocratie ne signifie plus le suffrage universel, la séparation des pouvoirs, la représentation et la responsabilité politiques, mais le dialogue exclusif entre les technocrates, les ONG et les marchés.

Si cette démocratie postmoderne devait réellement voir le jour, n'importe quel parti politique pèserait moins que n'importe quelle association; n'importe quel député y aurait moins d'importance que n'importe quel responsable associatif ou n'importe quel juge; n'importe quel chef de gouvernement y aurait moins de pouvoir que n'importe quel gestionnaire de fonds de pension. Sans doute, dira-t-on alors que le pouvoir a été rendu à la société civile. Mais, dans ce monde-là, que resterait-il réellement de la citoyenneté, de l'égalité, de la liberté? Quand bien même tout le monde serait connecté sur Internet et pourrait dire son mot, cela ne remplacerait ni l'élection, qui oblige à faire un choix, ni surtout la réflexion et la délibération préalables.

Vous me direz que nous n'en sommes pas là, certes; mais n'avons-nous pas tous, peu ou prou, le sentiment que ces évolutions sont engagées, que nous sommes sur cette pente et que nous y roulons de plus en plus vite? Naturellement, ce mouvement n'est pas seulement imputable à tous ceux qui récusent la politique et la démocratie au nom de leurs intérêts. Les dysfonctionnements du parlementarisme moderne ont donné incontestablement de l'eau au moulin de ses adversaires.

La modernisation du parlement

Pour autant, et tout bien considéré, un des facteurs essentiels de la crise du politique et, partant, de la crise du parlementarisme est probablement, d'abord et avant tout, dans le renoncement des élus eux-mêmes. Le renoncement des élus a pesé sur les événements mais, aussi et surtout, la théorisation par ces mêmes élus d'une doctrine de l'impuissance publique. De la doctrine de la table rase qui prétendait construire un homme nouveau à la politique qui se contente de gérer au plus près les contraintes du commerce international et de la finance globale, on est passé, en quelques décennies, d'un extrême à l'autre, comme si les élus, un peu partout, avaient intériorisé, sinon la fin de l'histoire, du moins la fin de leur participation active à l'histoire.

La crise du parlementarisme qui accompagne la crise du politique est donc davantage dans les têtes que dans les institutions. Et pas seulement dans les têtes des acteurs autoproclamés de la société civile, mais, aussi et surtout, dans les têtes des hommes et des femmes politiques, peu à peu convaincus qu'ils n'ont plus d'autre choix que de se défausser. Et c'est assez dire, me semble-t-il, qu'il revient d'abord au

Parlement, aux parlementaires de contribuer à la revitalisation, à la renaissance de la démocratie. Car le monde a besoin de politique. Il a besoin de choix librement débattus. Le monde a besoin que la politique prenne son temps, celui de la maturation de la pensée, de la raison, plutôt que de laisser la politique se mettre au rythme effréné des marchés, qui ne voient que l'instant présent et qui avancent au hasard, sans dessein et sans plan.

C'est assez dire aussi, je pense, que la réhabilitation du Parlement n'est pas une revendication corporatiste. Elle ne se résume pas non plus, seulement, à une exigence démocratique, ce qui suffirait déjà à la justifier. Elle est bien plus que cela. La mondialisation a été l'alibi du dépérissement de la démocratie et de l'abaissement des parlements, alors que c'est la mondialisation même qui rend d'autant plus nécessaire la démocratie et des parlements forts et actifs, la démocratie qui implique d'abord la préservation, la promotion des entités, où elle promet d'être la plus vivante; la démocratie qui est, le plus souvent en fin de compte, l'acceptation, par une ou des minorités, de la loi de la majorité.

Pour qu'une ou des minorités acceptent les lois de la majorité, encore faut-il qu'il y ait un sentiment d'appartenance communautaire fort. Et les nations, dans la mesure où elles reposent sur une réelle adhésion citoyenne, apportent à cet égard des garanties fortes que nous aurions tort de sous-estimer et que nous cherchons encore ailleurs. L'électeur n'est pas qu'un consommateur, il est aussi et d'abord un citoyen. L'élection n'est pas un simple appel d'offres débouchant sur un choix entre divers fournisseurs potentiels de prestations publiques. L'élection est l'occasion de la détermination du choix d'un avenir commun.

Or, précisément, la mondialisation pose toute une série de problèmes radicalement nouveaux dans les domaines les plus divers, qui rendent largement caducs les clivages partisans d'antan et réclament, pour le moins, un débat libre et ouvert. Un débat libre et ouvert dont il faut bien reconnaître que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui partout dans nos parlements. Un débat libre et ouvert pourtant nécessaire dans la mesure où les questions posées ne trouvent plus de solutions préétablies, dans quelque idéologie, dans quelque vulgate que ce soit, libérale ou marxiste. Pourrait-on imaginer qu'un député ne soit pas totalement libre, totalement affranchi de toute tutelle hiérarchique, quand il s'agit de définir les règles de ce qu'on appelle la bioéthique ou lorsqu'il convient de s'interroger sur une réglementation d'Internet ou lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse à tel ou tel problème posé par la mondialisation? Encore conviendrait-il de créer des conditions de cette liberté.

Certes, les partis sont nécessaires, ils sont indispensables, ne serait-ce que parce que le citoyen a besoin de lisibilité. Mais les partis doivent comprendre qu'ils ont été constitués sur d'autres problématiques et qu'ils ne peuvent plus, aujourd'hui comme hier, prétendre apporter un corps de réponses global, un

système clé en main pour l'ensemble des problèmes de la société. Et s'ils doivent subsister, subsister comme ils sont s'ils le souhaitent, ils ne doivent pas être un obstacle au libre débat d'idées, fût-il transpartisan.

Je crois bien que nous devons faire un effort pour convenir qu'un parti moderne n'a plus vocation à être le gardien de tables de la loi et qu'il manquerait à sa mission de la même manière en étant seulement le représentant d'intérêts ou de groupes spécifiques. Un parti moderne doit se donner pour vocation de représenter l'ensemble des composantes de la nation et même de ses contradictions. Il doit être, à titre principal, lieu d'échanges et de débats où se forgeront les propositions qu'il aura ensuite à formuler, où se formeront les équipes qu'il aura alignées.

J'espère, du moins, pouvoir vous faire partager cette conviction que la modernisation du débat parlementaire est la première des exigences. Cette modernisation, elle concerne d'ailleurs le fond et la forme : le fond, en libérant le débat d'idées de toute contrainte partisane et la forme, en tentant d'adapter l'expression parlementaire aux modes et aux capacités de transmission de médias.

La deuxième priorité me paraît résider dans le renforcement de l'exercice de contrôle : contrôle par le parlement de l'action de l'exécutif dans le domaine international, dans le domaine de l'application de la loi, mais contrôle aussi — je vais oser le dire — de l'action législative du gouvernement. L'autonomie législative du Parlement en régime parlementaire est aujourd'hui un leurre. À l'inverse, la législation est devenue un des moyens d'action privilégiés du gouvernement. Il revient donc, en réalité, au parlement de contrôler l'action législative du gouvernement par le débat préparatoire qui doit précéder impérativement l'élaboration du projet de loi par l'amendement, ensuite par l'acceptation ou le rejet, par le contrôle du suivi. Ne nous y trompons pas. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle à accomplir pour les parlementaires, pour les gouvernements, qui doivent se persuader qu'un acte de contrôle n'est pas forcément ni systématiquement un acte d'hostilité à leur égard. C'est dire que majorité et opposition doivent également participer au contrôle, y compris à l'occasion du temps des questions. Et quand je parle de contrôle, je n'entends pas me limiter à la seule politique du gouvernement. Le contrôle parlementaire doit aussi viser les bureaux.

Pourra et devra donc se poser aussi le problème de la durée des sessions. Nombre de parlements ne siègent que quelques mois par an. Or, si on peut comprendre qu'il y ait des saisons législatives, qu'il y ait des périodes pendant lesquelles on discute et on vote les lois, le contrôle, lui, ne s'accommode pas de cette discontinuité. Avant que je ne sois président de l'Assemblée nationale française, le Parlement ne siégeait en France que deux fois trois mois, par an. J'ai obtenu la création d'une session unique de neuf mois, je l'ai obtenue en posant une simple question qui doit être posée partout : Pourquoi ai-je

le droit, en tant que député, d'interroger le gouvernement, donc de le contrôler en octobre, en novembre et en décembre et n'ai-je pas le même droit en janvier et en février et en mars? C'est évidemment absurde. Dès lors que la fonction de débat et de contrôle du Parlement doivent se renforcer, il faut évidemment en tirer toutes les conséquences. Il restera encore à améliorer la perception des Parlements par les opinions publiques.

La création des chaînes de télévision parlementaires répond évidemment à cet objectif, à condition de savoir s'appuyer sur la télévision et Internet pour inventer d'autres méthodes de travail. Parce que si nous nous contentons de créer des chaînes parlementaires pour simplement qu'on puisse voir à la télévision nos méthodes de travail inchangées, nous n'aurons fait que la moitié du chemin. Nous devons aussi nous adapter aux médias que nous avons choisis pour faire passer notre message et apporter notre témoignage. Et, à cet égard, je crois que, pour ma part, la procédure des auditions doit être publique et retransmise systématiquement. C'est la meilleure des pédagogies, même si, pour ce qui me concerne, je reste attaché à un débat législatif en commission dans une discrétion qui est le meilleur gage de l'efficacité à ce stade-là.

Répondent aussi à l'objectif des initiatives comme la création de parlements des enfants que l'Assemblée du Québec et l'Assemblée française ont en partage. Parce que je n'oublie pas bien sûr le travail législatif. Les lois doivent être mieux faites et moins nombreuses.

« Nul n'est censé ignorer la loi », dit-on. Qui pourrait sérieusement croire, dans l'état actuel des choses, à la portée réelle de ce principe? Il y a évidemment trop de lois. Et il faudra veiller à l'avenir à ne pas légiférer sur tout et n'importe quoi et simplifier ce qui existe. Un intense travail de codification est d'ailleurs nécessaire.

Conclusion

Rarement la société aura été aussi complexe, rarement les problèmes, les contradictions auront été aussi nombreux et aussi pesants.

Où mieux que dans un parlement une nation peut-elle s'interroger sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle entend devenir? Il nous faut donc conforter plus que jamais et, sans doute, j'adopte bien volontiers le verbe qu'on a choisi hier, « réhabiliter » le parlement. Il faut qu'il affirme son rôle propre, loin de ces enjeux de pouvoirs dépassés pour lesquels il n'a cessé vainement pendant un siècle de se mesurer avec l'exécutif.

De tous les défis que nous avons à relever, réconcilier les parlementaires avec le parlement est sans doute le plus difficile. Mais il est la condition du succès. Alors, aux parlementaires de comprendre l'extraordinaire enjeu auquel ils se trouvent confrontés.